



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

AVIS PUBLIC

(Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Cacouna pour les années 2023-2024-2025)

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que :**

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Cacouna pour les années 2023-2024-2025 a été déposé au bureau du soussigné situé au 415, rue Saint-Georges à Cacouna, le 15 septembre 2022;

QUE toute personne peut le consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* doit être déposée avant le 1^{er} mai 2023;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 258-19, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 258-19 sont disponibles sur le site web de la Municipalité de Cacouna (www.cacouna.ca) ainsi qu'à l'Édifice municipal situé au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Municipalité de Cacouna à l'adresse mentionnée au paragraphe précédent, à l'attention de M^e Félix Bérubé, directeur général;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Cacouna, ce vingt-huitième (28^e) jour de septembre 2022.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA
AVIS PUBLIC**

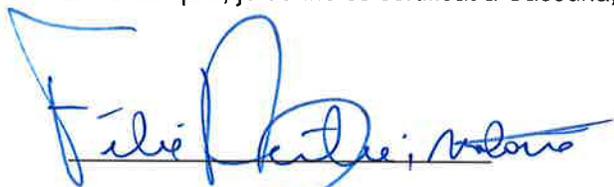
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Cacouna pour les années 2023-2024-2025

Je, soussigné, Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte de l'Église Saint-Georges-de-Cacouna et au Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 28^e jour de septembre 2022 ainsi que dans le journal Info Dimanche, édition du 28 septembre 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Cacouna, ce 28^e jour de septembre 2022.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général &
greffier-trésorier